

**Bresse
Haute
Seille**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

PETITE ENFANCE
ENFANCE JEUNESSE

LE GUIDE POUR VOUS FACILITER LA RENTRÉE !

RENTRÉE SCOLAIRE 2025 | 2026

Guide Famille

PETITE ENFANCE

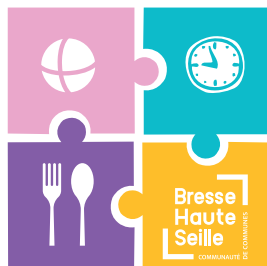
ENFANCE

JEUNESSE

0-17 ANS

WWW.BRESSEHAUTESEILLE.FR





LE GUIDE DE NOS SERVICES

PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE



Jean-Louis MAITRE
Président de Bresse
Haute Seille



Denis LEGRAND
Vice-Président Enfance
Jeunesse / Petite enfance

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille renforce sa politique dans le domaine Enfance Jeunesse – Petite Enfance

Depuis 2024, l'intégralité des accueils de loisirs bénéficient, sur les temps d'accueils périscolaires, de goûters qui sont fournis sans coût supplémentaire pour les familles. Cette nouvelle prestation permet d'apporter des aliments équilibrés en réponse aux préconisations de la Charte Programme National Nutrition Santé auquel la communauté de communes est partie prenante. Ces goûters sont aussi en adéquation avec les exigences de la loi EGALIM qui impose au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et 50 % de produits labellisés. La CCBHS est en ligne avec ces exigences, quels que soient les temps d'accueils (périodes scolaires ou de vacances), pour l'ensemble des repas fournis aux enfants.

La collectivité gère 14 accueils de loisirs périscolaires qui agissent sur les temps d'accueils matin, midi, repas et soir autour de l'école mais également les mercredis et les TAP (Temps d'Accueils Périscolaires) pour certains. Ces accueils sont déclarés auprès des services de Jeunesse et Sports ainsi qu'à la CAF et la MSA du Jura afin d'être en conformité avec les normes d'encadrement. Les personnels ont été formés et un service interne de remplacement a été organisé. Grâce à cette politique, nous pouvons offrir à nos enfants, mais aussi à vous, parents, un meilleur service. Ce dispositif d'accueils collectifs des mineurs est complété par les accueils de loisirs extrascolaires ouverts durant les vacances scolaires ainsi que des séjours en hiver et en été. Toutes ces offres sont mises en place pour répondre aux attentes des habitants de Bresse Haute Seille et faire de ce territoire une terre d'accueil et de solidarité. Vous découvrirez également dans ce guide, les spécificités de notre service Petite Enfance qui est à même de vous conseiller afin de répondre à vos besoins et vous propose des animations pour les plus petits et leurs parents.

Chaque année, la communauté de communes souhaite mettre l'accent sur un thème commun à tous les accueils collectifs de mineurs tout en permettant à chacun de développer ses spécificités pédagogiques pour donner à la fois une dimension Bresse Haute Seille et une dimension communale aux sites tel le mois du sport et l'alimentation de la terre à l'assiette.

Enfin, le secteur jeunes de territoire prend de plus en plus d'envergure. Il se construit progressivement autour des 4 espaces jeunes gérés par la communauté de communes en direct ou avec le CPIE et le Sivos du Chalet. C'est un projet dont les jeunes devront aussi s'emparer et nous comptons sur eux, et sur vous parents, pour les encourager à créer, à s'exprimer et à agir. Pour vous aider à trouver le service le plus à votre convenance, nous avons voulu renouveler ce guide et l'étoffer pour qu'il soit le repère des solutions pour vous au plus près de vous.



Nous accueillons de manière inconditionnelle et dans les meilleures conditions l'ensemble des enfants/jeunes, **notamment ceux en situation de handicap ou ayant besoin d'un accueil personnalisé.**

Pour y parvenir, la CAF du Jura co-finance notre fonctionnement et peut apporter une aide spécifique supplémentaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap bénéficiaires d'une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Cette aide nous permet de mobiliser des moyens qui contribuent à proposer des loisirs de qualité, tels que la possibilité de former nos équipes d'animation, de recruter des encadrants supplémentaires si besoin, d'investir dans du matériel adapté.

Pour que nous puissions bénéficier de ces aides, nous devons pouvoir justifier de l'accueil d'enfant (dans les accueils de loisirs hors espaces jeunes) en situation de handicap dans notre structure.

Aussi, si votre enfant/jeune bénéficie de l'AEEH, **merci de bien vouloir nous fournir un justificatif de cette prestation pour que nous puissions obtenir ces moyens supplémentaires pour lui offrir les meilleures conditions d'accueil possibles.**

L'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques (PAI, MDPH, AAEH, livret d'accueil personnalisé ou tout autre handicap...) peut et doit être assuré au sein des accueils en privilégiant la mise en place d'un protocole. **Vous devez prendre un rendez-vous avec notre référente des accueils personnalisés en envoyant un mail auprès du service administratif :**

enfancejeunesse@bressehautesaieille.fr



SOMMAIRE

LES SERVICES / HORAIRES / MODALITÉS

Pages 4 et 5 : les services sur le territoire

Page 6 et 7 : petite enfance

RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT

LIEUX ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Pages 8 à 12 : enfance jeunesse

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES/ TAP
EXTRASCOLAIRES/ MERCREDIS

Page 13 : le secteur jeunes de territoire

Pages 14 et 15 : les tarifs des activités

MON ESPACE FAMILLE

Pages 16 à 21 : le portail famille

Pour effectuer mes inscriptions / réservations aux activités, consulter les programmes et animations des services, menus...

Page 22 : les délais de prévenance

Page 23 : informations diverses

Pages 24 et 25 : la gestion des absences

Pages 26 et 27 : la facturation et les paiements

PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE

PETITE ENFANCE



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

LES ACCUEILS DE LOISIRS :



SECTEUR JEUNES



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE



ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

- Maison de la Haute Seille - CHÂTEAU-CHALON
- Jurafaune - HAUTEROCHÉ
- Espace de Loisirs - DESNES
- Office de tourisme Jurabsolu - VOITEUR
- Maison des Etangs - LES DEUX FAYS



LA FRANCE SERVICES



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



OFFICE DE TOURISME ET DE
COMMERCE JURABSOLU

JURABSOLU
Tourisme Commerce Artisanat

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Association BJJ - BLETTERANS / COMMENAILLES

Union Sportive - CHAPELLE-VOLAND

Association USCS - DOMBLANS

Association FC Plateau - LA MARRE / HAUTEROCHÉ

Association FC Passenans - PASSENNANS

Association FC Brenne Orain - SELLÈRES



Moto Cross - SELLÈRES



Association Arts Martiaux - VOITEUR
Coteaux de Seille



Association Maxxslide - DOMBLANS



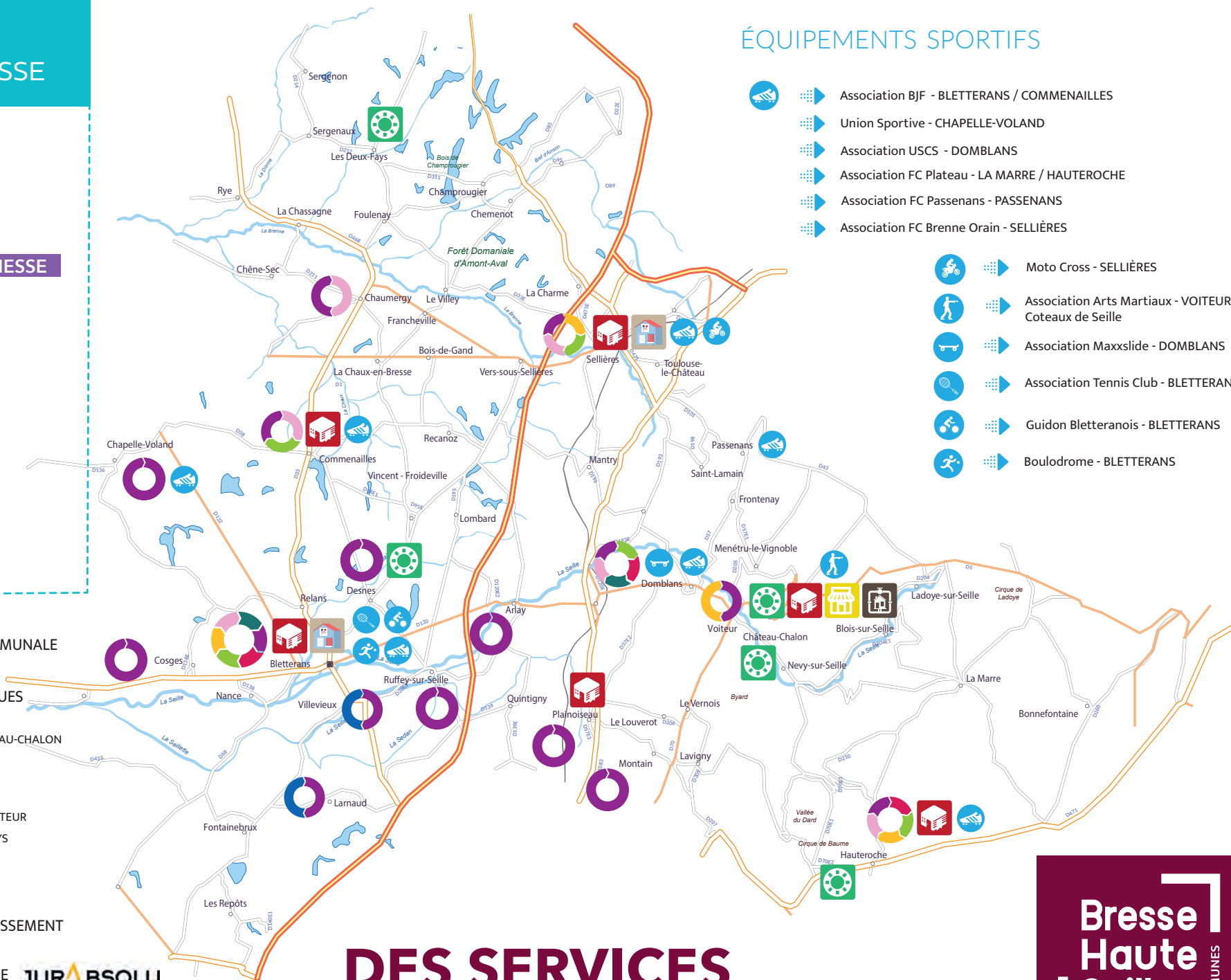
Association Tennis Club - BLETTERANS



Guidon Bletteranois - BLETTERANS



Boulodrome - BLETTERANS



DES SERVICES
SUR TOUT LE TERRITOIRE !

**Bresse
Haute
Seille**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LA PETITE ENFANCE

Des services pour
accueillir l'enfant
dès le plus jeune
âge



Lieux d'accueil **ENFANTS PARENTS**

0 | 4
ans

GRATUIT



Le LAEP est un lieu convivial pour les petits et pour les grands. Les LAEP de Bletterans et de Domblans accueillent les enfants de moins de 4 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...). Ce sont des espaces de jeux et de discussions, des lieux de rencontre, pour les enfants comme pour les parents.

REJOIGNEZ-NOUS

LE LUNDI DE 8H30 À 11H30

DOMBLANS à l'accueil de loisirs
Rue de la Desserte

LE MERCREDI DE 8H30 À 11H30

BLETTERANS à la médiathèque
Chemin de la Foule



RPEI : LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT

Le RPEI accompagne les familles dans leurs démarches autour de l'accueil du jeune enfant et participe à la professionnalisation de l'accueil à domicile : assistants maternels et gardes à domicile.



Pour les familles

Le RPEI informe les futurs parents et parents de l'offre d'accueil existante sur le territoire Bresse Haute Seille et les accompagne en tant que particuliers employeurs à l'appropriation de leurs droits et obligations.

Pour les assistants maternels et gardes à domicile

Le RPEI offre un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels en les accompagnant dans leurs pratiques par la mise en place des ateliers d'éveil, de temps d'échange et d'écoute en soirée...

Il est présent sur plusieurs communes du territoire pour des animations régulières ou ponctuelles autour de thématiques variées : éveil corporel, musicothérapie, motricité...



LES ANIMATIONS RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL À DOMICILE

MARDI DE 9H À 11H

Les semaines paires

COMMENAILLES à la salle de convivialité

HAUTEROCHÉ à la Carriade

Les semaines impaires

CHAUMERGY à la salle des associations

SELLIÈRES à l'accueil de loisirs

JEUDI ET VENDREDI DE 9H À 11H

BLETTERANS à l'accueil de loisirs

DOMBLANS à l'accueil de loisirs

CONTACTEZ-NOUS

PÔLE ENFANCE JEUNESSE / PETITE ENFANCE
03 84 44 48 45 petiteenfance@bressehauteseille.fr



rpe bresse haute seille
Lieu Accueil Enfants Parents Bresse Haute Seille



ENFANCE JEUNESSE



PENDANT LES PÉRIODES SCOLAIRES

Accueil de loisirs périscolaire

- Le matin avant la classe.
- Pendant la pause méridienne avec ou sans le repas en fonction des sites.
- Le soir après la classe.

Les Temps d'Activités Périscolaires

Uniquement pour les élèves scolarisés au RPI Larnaud/Villevieux, ce temps d'animation est proposé le vendredi après-midi dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ce temps d'animation est gratuit. Les TAP et la restauration du vendredi doivent être réalisés sur le lieu de scolarisation.

L'accueil mercredi

A partir de 3 ans révolus, si votre enfant a acquis la propreté, il peut participer à ces temps d'animations proposés avec ou sans repas sur la journée ou la demi-journée.



PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs extrascolaire

A partir de 3 ans révolu, si votre enfant a acquis la propreté, il peut participer à ces temps d'animations proposés du lundi au vendredi sauf jours fériés et fermetures annuelles.

Des séjours POUR LES ENFANTS DE 4 À 17 ANS

La communauté de communes organise plusieurs séjours tout au long de l'année. Les programmes sont communiqués via le portail famille, en affichage dans les différents sites du territoire et sur notre site internet.

DES GOÛTERS SUR LES TEMPS D'ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Une distribution de goûters gratuits est faite (sauf les sites de Voiteur et Desnes qui prennent les goûters sur le temps scolaire). Les goûters sont diversifiés et équilibrés, dans la continuité des actions menées par la CCBHS pour fournir une alimentation de qualité aux enfants, respectant les exigences de la loi EGALIM (au moins 50% de produits sous label de Qualité et d'Origine dont 20% de produits Bio) et les recommandations du PNNS (Programme National Nutrition Santé). Ainsi, selon les jours de distribution, les enfants peuvent déguster des fruits frais, des produits laitiers ou des produits céréaliers, fournis sans frais supplémentaires pour les parents grâce aux aides européennes du programme Lait & Fruits à l'école. Les distributions de goûters sont accompagnées d'activités éducatives sous forme d'animations, visites de fermes et jeux conçus spécifiquement pour mieux appréhender les notions d'équilibre alimentaire, d'origine et de transformation des produits agricoles.



NOUS CONTACTER

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Accueil physique sur rendez-vous
Service fermé le vendredi après-midi

03 84 44 48 45

enfancejeunesse@bressehauteseille.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES & TAP

16 SITES D'ACCUEIL

SUR LE TERRITOIRE BRESSE HAUTE SEILLE



ARLAY

Rue Honoré Chapuis

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h30

Midi sans repas : 11h45-12h15 / 13h15-13h35

Midi avec repas : 11h45-13h45

Soir : 16h30-18h30

BLETTERANS

Place Orion

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h40

Midi avec repas :

Elementaires : 12h-13h35

Maternelles : 11h50-13h25

Soir :

Elementaires : 16h15-18h30

Maternelles : 16h25-18h30

CHAPELLE-VOLAND

1763 Route du Bourg

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h30

Midi avec repas : 12h-13h35

Soir : 16h25-18h30

CHAUMERGY

11 Grande Rue de la Bresse

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h50

Midi avec repas : 12h-13h20

Soir : 16h30-18h30

COMMENAILLES

Place du Général Michelin

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h30

Midi avec repas : 12h-13h45

Soir : 16h25-18h45

COSGES

Rue du Village

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h-8h35

Midi avec repas : 12h-13h35

Soir : 16h30-18h30

DESNES

Rue des Ecoles

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-9h

Midi sans repas : 12h-12h30 / 13h-14h

Midi avec repas : 12h-14h

Soir : 17h-18h15

DOMBLANS

Rue de la Desserte

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h30

Midi sans repas : 12h-12h30 / 13h30-13h45

Midi avec repas : 12h-13h45

Soir : 16h15-18h15

LARNAUD

Chemin du Grand Champ

Lundi Mardi Jeudi

Matin : 7h15-8h35

Midi sans repas : 13h15-13h45

Midi avec repas : 12h05-13h45

Soir : 16h05-18h30

Mercredi

Matin : 7h15-8h35

Midi sans repas : 11h35-12h30

Vendredi

Matin : 7h15-8h35

Midi avec repas : 12h05-14h

TAP : 14h-17h

Soir : 17h-18h30



MONTAIN

65 Route de la Mairie

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h30

Midi sans repas : 11h45-12h30

Midi avec repas : 11h45-13h30

Soir : 16h15-18h30

PLAINOISEAU

Rue Georges Trouillot

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h45

Midi avec repas : 12h-13h45

Soir : 16h30-18h30

RUFFEY-SUR-SEILLE

12 Rue du Général Lecourbe

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h30-8h35

Midi sans repas : 12h05-12h50 / 13h30-13h50

Midi avec repas : 12h05-13h50

Soir : 16h30-18h30

VILLEVIEUX

60 Grande Rue

Lundi Mardi Jeudi

Matin : 7h30-8h25

Midi sans repas : 11h55-12h25

Midi avec repas : 11h55-13h35

Soir : 15h55-18h30

Mercredi

Matin : 7h30-8h25

Midi sans repas : 11h25-12h30

Vendredi *

Matin : 7h30-8h25

Midi avec repas : 11h55-13h50

TAP : 13h50-16h50

Soir : 16h50-18h30

*Horaires du vendredi susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

VOITEUR

1 Route de Lons-le-Saunier

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin : 7h15-8h30

Midi sans repas : 11h30-12h30 / 13h-13h50

Midi avec repas : 11h30-13h50

Soir : 16h50-18h30



ET AUSSI...

DEUX ACCUEILS GÉRÉS PAR
DES SIVOS :

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir
les modalités des accueils !

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83

alsharcenciel@gmail.com

<https://arcenciel39.wixsite.com>

SELLIÈRES

Route de Fangy

SIVOS DE SELLIERES 03 84 85 53 82

sivos.sellieres@wanadoo.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU **MERCREDI**

3 SITES SUR LE TERRITOIRE POUR
ACCUEILLIR VOS ENFANTS
LE MERCREDI



BLETTERANS

Place Orion

Matin (sans repas) :

7h30 – 12h30

Repas (option) :

12h30 – 13h30

Après-midi (sans repas) :

13h30 – 18h30



DOMBLANS

Rue de la Desserte

Matin (sans repas) :

7h15 – 12h30

Repas (option) :

12h30 – 13h15

Après-midi (sans repas) :

13h15 – 18h15



BON A SAVOIR !

Modalités :

Pour un accueil matin : la famille doit avoir déposé son enfant au plus tard à 9h30.

Pour un accueil après-midi : la famille peut récupérer son enfant au plus tôt à partir de 17h.

Pour les sorties à la journée, les modalités sont indiquées dans les programmes.

NOUS NOUS ADAPTONS À VOTRE RYTHME !

Activités sportives ou culturelles :

Nous avons la particularité de nous adapter aux familles de manière à permettre aux enfants qui ont un abonnement annuel auprès d'associations ou clubs sportifs ou autres de participer à leurs activités.

Nous serons disponibles pour accueillir vos enfants à des heures échelonnées les après-midis, les modalités seront à définir avec le directeur de l'accueil.

ET AUSSI... 1 SITE GÉRÉ PAR UN SIVOS :

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançon

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83

alsharcenciel@gmail.com

<https://arcenciel39.wixsite.com>

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir les modalités des accueils !

LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

5 ACCUEILS SUR LE TERRITOIRE
POUR VIVRE DES VACANCES
INOUBLIABLES



BLETTERANS



Lieu : Place Orion
Horaires : 7h30-18h15
Option Repas : 12h-14h

SELLIERES



Lieu : Route de Fangy
Horaires : 7h30-18h
Option Repas : 12h-14h

COMMENAILLES



Lieu : Rue de l'Haut / Le Vernois
Horaires : 8h-18h
Présence au repas obligatoire

DOMBLANS



Lieu : Rue de la Desserte
Horaires : 7h30-18h15
Option Repas : 12h-14h

BON A SAVOIR !

LES MODALITÉS CONCERNANT LES RÉSERVATIONS :

➤ **2 journées minimum par semaine** avec ou sans repas.

➤ **La famille doit déposer son enfant au plus tard à 9h30 et peut le récupérer à partir de 17h** sauf en cas d'horaires spécifiques pour les sorties à la journée.

➤ **Pour les enfants en situation de handicap ou ayant besoin d'un accueil personnalisé :** il sera possible de proposer des crêneaux en demi-journée ou en horaires adaptés. La demande devra se faire par écrit.

ET AUSSI... 1 SITE GÉRÉ PAR UN SIVOS :

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83
alsharcenciel@gmail.com
<https://arcenciel39.wixsite.com>

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir les modalités des accueils !



Le SECTEUR JEUNES de TERRITOIRE

BLETTERANS

SELLIÈRES

VOITEUR



À partir de l'année civile des 12 ans et jusqu'à 17 ans, venez échanger, découvrir des activités et des sorties

3 ESPACES JEUNES

AVEC UN FONCTIONNEMENT EN ALTERNANCE

BLETTERANS ET VOITEUR

gérés et animés par la communauté de
communes Bresse Haute Seille

SELLIÈRES

géré et animé par le CPIE



PENDANT LES PÉRIODES SCOLAIRES

Les vendredis : 17h - 20h30

Les samedis : 9h30 - 18h30

(pour les samedis, inscriptions et
réservations via le portail famille)

**Pendant le temps méridien
dans les collèges :**

BLETTERANS

Judi : 12h45 – 13h45

VOITEUR

Mardi : 12h45 - 13h45



PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi : 8h - 18h

(Inscriptions et réservations via
le portail famille à la semaine)



- Des navettes gratuites sont mises en place pour faciliter le déplacement des jeunes.
- Des séjours avec nuitées peuvent également être proposés.
- Goûters fournis.
- Le programme des animations est disponible sur votre portail famille.

NOUS CONTACTER

PÔLE ENFANCE JEUNESSE – PETITE ENFANCE
SECTEUR JEUNES 2 PLACE ORION – 39140 BLETTERANS

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

jeunes@bressehauteseille.fr / 03 84 44 48 45



Ados Bresse Haute Seille

ET AUSSI... 1 SITE GÉRÉ PAR UN SIVOS :

HAUTEROCHE

Grande Rue de Crançot

SIVOS DU CHALET 03 84 48 23 83

alsharcenciel@gmail.com

<https://arcenciel39.wixsite.com>

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir
les modalités des accueils !

TARIFS DES ACTIVITÉS

APPLICABLES AU 06 JUILLET 2025

Comment calculer votre tarif ?

» **Ressources annuelles N-2 du foyer** déclarés auprès de la CAF du Jura / 12 mois = **revenus mensuels N-2**

» **Revenus mensuels N-2** du foyer actuel x **taux d'effort** (nombre d'enfants à charge) = **prix de la séquence et/ou le coût horaire**.



Vous devrez multiplier ce montant par le nombre de séquences ou d'heures (en fonction de l'activité).

RESSOURCES PRISES EN COMPTE :

Salaires et assimilés, pensions alimentaires perçues, les pensions, rentes (invalidité), allocation de veuvage, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux, revenus capitaux mobiliers imposables, rémunération des gérants et associés, revenus immobiliers et fonciers net, prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus des capitaux mobiliers.

RESSOURCES DÉDUCTIBLES :

Pensions alimentaires versées, cotisations volontaires de sécu, les plans d'épargne retraite, la CSG Déductible sur les revenus du patrimoine, les déficits fonciers ou professionnels.

Un exemple pour bien comprendre :

Exemple : M. et Mme MARTIN ont des **ressources annuelles N-2 de 48 000 €** et **2 enfants à charge**. Ils souhaitent connaître leurs tarifs pour les accueils de loisirs périscolaires sur les temps suivants : matin/midi avec repas/soir

Pour M. et Mme MARTIN les tarifs seront donc de :

Prix du matin = 2 € Prix du soir = 2 €

Prix du midi avec repas = 4.80 € + 2 € = 6.80 €

BON A SAVOIR !

La CAF et la MSA du Jura soutiennent financièrement Bresse Haute Seille pour assurer le maintien et la pérennisation des accueils de loisirs du territoire.

Nous prendrons en compte les différentes ressources perçues de l'année civile N-2 et la composition du foyer actuel.

Si vous n'êtes pas allocataire CAF du Jura, nous utiliserons les avis d'imposition de l'année civile n-2 du foyer conformément aux critères de la CAF du Jura.

Pour les enfants accueillis en famille d'accueil ou institution (MECS, ITEP, foyers...), préalablement à toute inscription aux mercredis ou accueils de loisirs extrascolaires, un rendez-vous devra être pris avec le service enfance jeunesse afin de définir les besoins de l'enfant. Un projet d'accueil devra être mis en place entre la structure (foyer, ...) et la CCBHS afin de définir les conditions d'accueil.

Pour les familles d'accueil : le tarif appliqué sera le tarif plancher avec un enfant à charge.

Pour les institutions : le tarif appliqué sera le tarif plancher avec un enfant à charge.

Comment calculer les **revenus mensuels N-2** ?

48 000 € / 12 mois = 4000 €

Comment calculer le **prix de la séquence ou le coût horaire** ?

4000 € x 0.050% (taux d'effort) = 2 €

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES		Matin = 1 séquence Midi sans repas = 1 séquence	Midi avec repas = 1 séquence + prix du repas Soir = 1 séquence	
TARIF À LA SÉQUENCE	NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE			PRIX DU REPAS
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +	
TAUX D'EFFORT	0,055 %	0,050 %	0,045 %	
Tarif plancher => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 1532 € ou moins	0,83 €	0,76 €	0,68 €	4,80 €
Tarif plafond => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 5000 € ou plus	2,75 €	2,50 €	2,25 €	

ACCUEILS DU MERCREDI		Accueil du matin = 2 séquences Midi + repas = 1 séquence + prix du repas	Accueil après-midi = 2 séquences	
TARIF À LA SÉQUENCE	NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE			PRIX DU REPAS
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +	
TAUX D'EFFORT	0,055 %	0,050 %	0,045 %	
Tarif plancher => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 1532 € ou moins	0,83 €	0,76 €	0,68 €	4,80 €
Tarif plafond => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 5000 € ou plus	2,75 €	2,50 €	2,25 €	

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES		Tout 1/4 d'heure commencé est dû. Facturation des plages de présences obligatoires : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.		
TARIF À L'HEURE	NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE			PRIX DU REPAS
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +	
TAUX D'EFFORT	0,055 %	0,050 %	0,045 %	
Tarif plancher => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 801 € ou moins	0,42 €	0,38 €	0,34 €	4,80 €
Tarif plafond => correspond à une famille avec des ressources mensuelles de 5000 € ou plus	2,75 €	2,50 €	2,25 €	

SECTEUR JEUNES DE TERRITOIRE		En plus de l'abonnement annuel, des activités payantes sur réservation peuvent être proposées aux familles. Tout abonnement effectué en cours d'année est facturé au même prix qu'un abonnement effectué en début d'année scolaire.		
ABONNEMENT ANNUEL	Ressources mensuelles de l'ensemble du foyer (N-2 année civile)	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +
	< 1500 €	50 €	40 €	25 €
	Entre 1500 € et 2499 €	75 €	60 €	37,50 €
	À partir de 2500 €	100 €	80 €	50 €

* Le revenu plancher est ajusté chaque année civile en fonction des barèmes CAF DU JURA.

VOTRE ESPACE PERSONNEL POUR S'INSCRIRE, RÉSERVER, S'INFORMER

RENTREE SCOLAIRE 2025 LE GUIDE



INFORMATIONS IMPORTANTES



Les inscriptions et réservations périscolaires, accueils du mercredi et secteurs jeunes pour la rentrée 2025 **débuteront le 16/07/2025 à partir de 9h.**



Pour la première semaine de la rentrée, **les repas et l'accueil du mercredi doivent être réservés au plus tard le 28/08/2025 avant 9h.**



Les inscriptions extrascolaires débuteront le 22/09/2025 à partir de 9h, les réservations seront possibles sur les dates mentionnées dans le mémo réservations et dans les programmes.

LA DEMANDE DE **CRÉATION DE VOTRE COMPTE FAMILLE**

Contactez par mail le service enfance jeunesse pour avoir vos identifiants et diverses informations. Ce mail doit comporter les éléments suivants :

- ▶ **Nom et prénom du représentant légal.**
- ▶ **Numéro de téléphone et adresse postale complète.**
- ▶ **Copie des vaccins de l'enfant / jeune** (attention ils doivent obligatoirement être à jour, le nom et prénom et la date de naissance doivent figurer sur le document).
- ▶ **Copie du livret de famille.**

CAS PARTICULIERS

UN ENFANT EN FAMILLE D'ACCUEIL OU EN FOYER :

Il est du devoir de l'accueillant de vérifier les autorisations et interdictions auprès du représentant légal de l'enfant ou du Département du Jura / Région Bourgogne Franche-Comté selon sa convention. Sur le portail, le membre représentant sera le tuteur ou la structure / personne accueillant l'enfant.

UN COUPLE SÉPARÉ, 3 POSSIBILITÉS :

- ▶ **1 compte par représentant légal** avec une facturation séparée (fournir un calendrier de garde).
- ▶ **1 compte pour les représentants légaux** avec une facturation à l'un des représentants.
- ▶ **1 compte pour un seul parent** avec une facturation à son nom.

1

LA CREATION OU LA MISE À JOUR DES MEMBRES

DE VOTRE FOYER ET DE VOS CONTACTS (AJOUT / RETRAIT...)



MES DEMANDES, PROGRAMMES D'ANIMATIONS & FACTURES



Mon administratif : inscriptions, réservations & diverses informations



**À CHAQUE
RENTÉE
SCOLAIRE ET
TOUT AU LONG
DE L'ANNÉE**



VOTRE PORTAIL FAMILLE DOIT REPRÉSENTER LA COMPOSITION ACTUELLE DE VOTRE FOYER.



LE SERVICE ADMINISTRATIF VALIDERA VOTRE DEMANDE SOUS UN DÉLAI DE 1 À 2 JOURS OUVRÉS MINIMUM ET VOUS POURREZ PROCÉDER AUX ÉTAPES SUIVANTES.

2

LA MISE À JOUR DES DONNÉES DE SANTÉ / ALLOCATAIRES

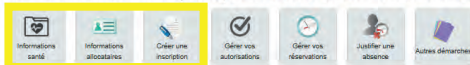
ET LA CRÉATION DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS



MES DEMANDES, PROGRAMMES D'ANIMATIONS & FACTURES



Mon administratif : inscriptions, réservations & diverses informations



SI VOTRE ENFANT/JEUNE EST EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques (PAI, MDPH, AAEH, livret d'accueil personnalisé ou tout autre handicap...) peut et doit être assuré au sein des accueils en privilégiant la mise en place d'un protocole.

Vous devez prendre un rendez-vous avec notre référente des accueils personnalisés en envoyant un mail auprès du service administratif.

Les justificatifs peuvent être communiqués via le portail famille (onglet données santé) ou par mail à :

enfancejeunesse@bressehautesaie.fr



SI VOTRE ENFANT/JEUNE A UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE, UN PAI EST OBLIGATOIRE

Vous devez compléter les documents avec votre médecin traitant ou allergologue et les communiquer au service enfance jeunesse de la communauté de communes via la portail famille ou par mail.



SI VOTRE ENFANT/JEUNE A UN PAI QUI INDIQUE L'OBLIGATION D'APPORTER SON PROPRE REPAS

Contactez le service enfance jeunesse pour permettre une inscription spécifique « Midi avec repas PAI ». Il vous sera facturé uniquement l'accueil du midi sans repas. Les repas devront être conditionnés dans un sac isotherme avec un « pain de glace ». Le repas sera conservé au réfrigérateur puis transporté dans la salle de restauration pour être réchauffé dans un four micro-onde. Après le repas, le sac et le contenant seront redonnés à votre enfant. Nous prendrons également la température du plat à froid lors de la réception de celui-ci.

CRÉER UNE INSCRIPTION / DES INSCRIPTIONS

**UNE INSCRIPTION PAR ENFANT / PAR ACTIVITÉ / PAR LIEU ET PAR ANNÉE SCOLAIRE.
ATTENTION UNE INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ NE VAUT PAS RÉSERVATION.**



ENFANCE

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (MIDI AVEC REPAS) - ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

Enfant 2 - De 6 Ans



Durée approximative de cette démarche :
10 mn

1 - MA DEMANDE



ANNULER LA DÉMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

INSCRIT

L'ENFANT Enfant 2 - De 6 Ans

* Niveau scolaire de votre enfant au 01/9/25

* Sélectionnez l'accueil de loisirs périscolaire

LE RESPONSABLE LÉgal 1

* Nom d'usage et Prénom

* Autorité parentale (si non, justifier la décision judiciaire dans la partie des pièces à fournir) ☐ Oui ☐ Non

Adresse (si différente de l'enfant)

* Employeur

* Profession

* Situation matrimoniale

* Lien avec l'enfant

* Lien avec le représentant légal 2

LE RESPONSABLE LÉgal 2

* Nom d'usage et Prénom

* Autorité parentale (si non, justifier la décision judiciaire dans la partie des pièces à fournir) ☐ Oui ☐ Non

Adresse (si différente de l'enfant)

* Employeur

* Profession

* Situation matrimoniale

* Lien avec l'enfant

ASSISTANTE FAMILIALE / FOYERS ET ASSOCIATIONS / UDAF ET AUTRES ORGANISMES

Nom de l'organisme

Nom et prénom du référent

Fonction

Avez-vous par décision de justice la délégation de l'autorité parentale ? ☐ Oui ☐ Non

CAS PARTICULIERS :

EMPLOYEUR ET PROFESSION

Si vous êtes sans emploi merci de l'indiquer dans les cases.

REPRÉSENTANT LÉgal 2

Enfant / jeune non reconnu légalement par un parent où si vous êtes veuf(ve) vous devrez compléter les données obligatoires du représentant légal 2 avec les mêmes informations que le représentant légal 1.

PIÈCES À FOURNIR

Les documents ne sont pas obligatoires toutefois dans certains cas ils seront nécessaires.

Si vous devez effectuer plusieurs demandes, vous pouvez mettre vos pièces uniquement dans le premier dossier complété.

AVIS D'IMPOSITION N-2 DU FOYER ACTUEL

Pour la facturation des familles non allocataires CAF DU JURA.

RIB / AUTORISATION DE PRELEVEMENT / MANDAT DE PRELEVEMENT

Uniquement si vous souhaitez sa mise en place.

ASSURANCE – RESPONSABILITE CIVILE

* Nom de votre compagnie d'assurance

* Numéro de contrat

LES PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

INFORMATION SUR LES TARIFS

La CAF et la MSA du Jura soutiennent financièrement la Communauté de Communes Bresse Haute Saône pour assurer le maintien et la pérennisation des accueils de loisirs du territoire. Nous utilisons principalement les revenus de l'année civile N-2 enregistrés par la CAF du Jura, si vous n'êtes pas allocataire CAF du Jura, nous utiliserons les avis d'imposition de l'année civile n-2 des membres du foyer (actuel) et prendrons les différentes ressources perçues conformément aux critères donnés par la CAF et indiqués dans le règlement intérieur.

Tout changement de situation familiale intervenant en cours d'année doit être signalé et justifié à nos services pour pouvoir être pris en compte dans l'évolution du tarif et aux services de la CAF pour mise à jour de votre dossier. La modification sera prise en compte dès que l'information sera communiquée par la famille au service administratif et non à la date de l'événement. Si votre dossier allocataire ou vos avis d'imposition sont incomplets, erronés ou manquants ou illisibles, le tarif le plus haut vous sera alors appliqué.

Cacher

AVIS D'IMPOSITION N-2 DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS DU MEMBRE 1 DU FOYER (TOUTES LES PAGES)



AJOUTER LA PIÈCE À FOURNIR

Avis d'imposition membre 1 du foyer

3

GÉRER LES AUTORISATIONS ET LES RÉSERVATIONS

UNE FOIS LES INSCRIPTIONS VALIDÉES PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF

Représentant 1 du foyer



Famille Test CCBHS

2 place orion
39140 Bletterans
03 84 44 48 45
08 07 08 09 10
enfancejeunesse@bressehaute
sone.ju.fr

Profil

Identifiants

Ajouter une
personne

Représentant 2 du foyer



MES DEMANDES, PROGRAMMES D'ANIMATIONS & FACTURES



Dernières
demandes



Mes factures



Programmes
d'animations



Edition de
documents

Mon administratif : inscriptions, réservations & diverses informations



Informations
santé



Informations
allocataires



Créer une
inscription



Gérer vos
autorisations



Gérer vos
réservations



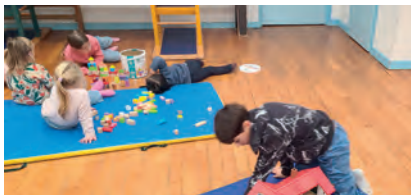
Justifier une
absence



Autres démarches

GÉRER VOS AUTORISATIONS :

Autorisations et interdictions
concernant l'enfant/le jeune
et vos contacts.



GÉRER VOS RÉSERVATIONS :

Pour ajouter / modifier / annuler une réservation : vous devez cliquer sur cet onglet, si le site est complet où que le délai de prévenance est dépassé, les cases seront automatiquement bloquées.

Si vous cochez la case midi avec repas, ne cochez pas la case midi sans repas pour les mêmes jours, vous risquez une double facturation (en fonction des accueils proposés sur votre lieu de rattachement).

EXEMPLE D'UN CALENDRIER DE RÉSERVATION POUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES
MATIN / MIDI SANS REPAS / SOIR. **COCHEZ LES JOURS ET ACCUEILS SOUHAITÉS**
PUIS VALIDEZ.

6	06/02	07/02	08/02	09/02	10/02	11/02	12/02
7	13/02	14/02	15/02	16/02	17/02	18/02	19/02
8	20/02 Matin ☐ Midi ☐ Soir ☐	21/02 Matin ☐ Midi ☐ Soir ☐	22/02	23/02 Matin ☐ Midi ☐ Soir ☐	24/02 Matin ☐ Midi ☐ Soir ☐	25/02	26/02

EXEMPLE D'UN CALENDRIER DE RÉSERVATION POUR LES ESPACES JEUNES, **CLIQUEZ SUR LE « + » VERT POUR AJOUTER UNE RÉSERVATION / SUR LE (X) ROUGE POUR ANNULER, PUIS VALIDEZ.**

Q AFFINEZ VOTRE RECHERCHE

Tout afficher

Thèmes

Créneaux

Disciplines

Age : de 11 à 13 ans

Rechercher

Personnes

Lieux

Reinitialiser les filtres

Réervations du 24/05/2022 au 31/05/2023

14 novembre / 20 novembre

Mon panier

Modifications apportées ici

Réervations annulées en attente d'instruction

MERcredi 16/11

Après-midi

Après randonnée à Château Chalon

Places : 12

Ados 1

Reserver

ANNULER LA DEMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 3

POUR RAJOUTER UNE PÉRIODICITÉ SUIVEZ LES ÉTAPES CI-DESSOUS :

ÉTAPE 1

APPLIQUER UNE PÉRIODICITÉ

1. DÉFINIR LE JOUR

SUR QUELLE PÉRIODE SOUHAITEZ-VOUS PROPOSER VOS RÉSERVATIONS ?

DATE DÉBUT

DATE FIN

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

ÉTAPE 3

APPLIQUER UNE PÉRIODICITÉ

3. RÉGÉNÉRER

VERBIFIEZ VOS NOUVEAUX RÉSERVATIONS POUR LES JOURS SUIVANTS.

Les réservations disponibles seront affichées

Matin

Midi

Soir

ÉTAPE 2

APPLIQUER UNE PÉRIODICITÉ

2. RÉGÉNÉRER

LES ÉTAPES DE VOS RÉSERVATIONS SONT-ILS DIFFÉRENTES CHAQUE SEMAINE ?

1

2

3

4

Représentant 1 du foyer

Famille Test CCBHS

2 place orlon
30140 Bietrans
03 84 44 42 48
06 07 08 08 10
enfance@ccbhbs.fr | enfance@ccbhbs.fr

Profil Identifiants Ajouter une personne

Représentant 2 du foyer

MES DEMANDES, PROGRAMMES D'ANIMATIONS & FACTURES

Dernières demandes Mes factures Programmes d'animations Écrou de documents

DERNIÈRES DEMANDES EFFECTUÉES

4 mars 2025 14:32

DEMANDE N° 135760
ENFANCE Gérer vos réservations
Enfant 2 - De 6 Ans - *Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas - Accueil Bietrans Maternelle - du 17 au 21/03/2025

Travail positivement

VOIR TOUTES MES DEMANDES

4 mars 2025 14:32

DEMANDE N° 135760
ENFANCE Gérer vos réservations
Enfant 2 - De 6 Ans - *Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas - Accueil Bietrans Maternelle - du 17 au 21/03/2025

Travail positivement

RÉSERVATION

Enfant 2 - De 6 Ans - *Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas - du 02/09/2024 au 05/07/2025 - Accueil Bietrans Maternelle - Maternelle (Bietrans)

jun. 17/03/2025	mar. 18/03/2025	jeu. 20/03/2025	ven. 21/03/2025
Mid+Repas	Mid+Repas	Mid+Repas	Mid+Repas

Mon accueil Actualités Infos pratiques

Bonjour Madame CCBHS
Dernière connexion le 04/03/2025 à 13:56

Enfant 2 - De 6 Ans CCBHS

MES INFORMATIONS

Changement de courriel Changement de téléphone Changement d'adresse post...

Mon administratif : Inscriptions, réservations & diverses Informations

Informations santé Créer une inscription Gérer vos autorisations Gérer vos réservations Justifier une absence

MON AGENDA

Mars 2025

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

*Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas
Accueil Bietrans Maternelle
Evénements du 02 février 2025 au 05 juillet 2025

17 MARS / 23 MARS

LUNDI 17	MARDI 18	MERCREDI 19	JEUDI 20	VENDREDI 21	SAMEDI 22	DIMANCHE 23
*Accueil de Loisirs Périscolaire - Midi avec repas Accueil Bietrans Maternelle du 02 février 2025 au 05 juillet 2025	Mid+Repas-Péris	Mid+Repas-Péris	Mid+Repas-Péris	Mid+Repas-Péris	Mid+Repas-Péris	

Semaine Jour

LES DÉLAIS DE PRÉVENANCE

POUR EFFECTUER / ANNULER OU MODIFIER VOS RÉSERVATIONS

Il est possible de faire des réservations et modifications via le portail famille **en respectant les délais de prévenance**. Si celui-ci est dépassé, vous serez automatiquement bloqué sur le portail famille.

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES	Matin midi sans repas soir	Midi avec repas et les TAP :	Accueil du mercredi :
 DÉLAIS	La veille avant 9h.	Le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.	Le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES :

PETITES VACANCES

Les inscriptions et réservations sont possibles environ 1 mois avant le début de la période concernée et se clôturent 11 jours avant le 1er jour des vacances. Les dates exactes de ces inscriptions / réservations vous seront communiquées tout au long de l'année.

Une fois les réservations clôturées, il ne sera plus possible de demander l'annulation ou la modification sans entraîner la facturation des plages incompressibles et des repas qui n'auront pas pu être décommandés par notre service auprès du prestataire.

POUR LES SÉJOURS

Les inscriptions et réservations sont possibles environ 1 mois avant le début de la période.

LES DEMANDES HORS DELAI

Elles devront obligatoirement être faites par écrit et par mail au service administratif à : enfancejeunesse@bressehautesaieille.fr

Elles seront traitées individuellement en fonction des places restantes et selon les possibilités de rajout ou de retrait des repas avec nos prestataires. Les réservations sont enregistrées par ordre d'arrivée en fonction des capacités d'accueil définies pour chaque site.

Aucune réservation ou modification ne sera prise en compte sur les lieux d'accueil. Il ne sera pas possible de demander la modification des réservations et l'annulation de la facturation pendant les périodes de fermeture de l'accueil de loisirs et du service administratif enfance jeunesse.

GRANDES VACANCES

Les inscriptions et réservations sont possibles les 3 premières semaines du mois de juin pour les deux mois d'été.

Les inscriptions et réservations pour le mois d'août seront encore possibles jusqu'au début des vacances d'été.

Pour les grandes vacances (été), les demandes d'annulations effectuées 15 jours avant le premier jour de votre réservation initiale ne vous seront pas facturées.

Passé ce délai, il ne sera plus possible de demander l'annulation ou la modification sans entraîner la facturation des plages incompressibles et des repas qui n'auront pas pu être décommandés par notre service auprès du prestataire.

INFORMATIONS DIVERSES

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE BLETTERANS

Pour les élèves qui fréquenteront l'accueil de loisirs périscolaire matin et/ou soir de Bletterans, **ils partiront le matin de l'accueil de loisirs au plus tard à 8h30 pour se déplacer jusqu'aux écoles et arriveront au plus tôt à l'accueil de loisirs périscolaire à partir de 16h25** (temps de déplacement école – accueil de loisirs).

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir respecter ses horaires afin que votre enfant puisse être pris en charge correctement et que les agents puissent encadrer et sécuriser les autres enfants (la famille ne pourra pas déposer son enfant ou récupérer son enfant sur les trajets accueil de loisirs – école / école – accueil de loisirs).

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES MONTAIN / PLAINOISEAU

Pour les enfants qui fréquentent les écoles de Montain et/ou Plainoiseau : **vous avez la possibilité de choisir de mettre votre enfant au périscolaire du matin et/ou du soir soit sur Montain, soit sur Plainoiseau** selon vos convenances personnelles.



ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES RPI LARNAUD/VILLEVIEUX

Pour les enfants qui fréquentent le RPI de Larnaud/Villevieux : **vous avez la possibilité de choisir de mettre votre enfant au périscolaire du matin et/ou du soir soit sur Larnaud ou Villevieux** selon vos convenances personnelles sauf le vendredi.

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ARLAY/COSGES/DESNES/LARNAUD VILLEVIEUX

Pour les élèves qui prendront le bus le midi afin de se rendre aux accueils de loisirs périscolaires d'Arlay, Saint-Germain-Les-Arlay, Cosges, Nance, le RPI Desnes, Lombard, Relans et le RPI Larnaud, Villevieux :

n'oubliez pas de demander ou de renouveler votre carte de bus auprès des services des transports de la Région Bourgogne Franche Comté :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura>



LA GESTION DES ABSENCES

NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES DÈS JUILLET 2025

MALADIE DE L'ENFANT



**PRÉVENIR LE SERVICE
ADMINISTRATIF PAR MAIL OU
PAR TÉLÉPHONE**

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

1 jour de carence sera appliqué puis un certificat médical ou attestation garde d'enfant employeur ou bulletin d'hospitalisation sera nécessaire pour annuler la facturation des jours suivants.

ACCUEIL MERCREDI

SÉJOURS

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Un certificat médical ou attestation garde d'enfant employeur ou bulletin d'hospitalisation sera nécessaire pour annuler la facturation.

SORTIE SCOLAIRE



Dès que vous avez l'information, connectez-vous sur le portail pour annuler votre réservation.

Vous devez impérativement envoyer un mail **au plus tard 3 jours ouvrés**** avant la sortie à :

enfancejeunesse@bressehauteseille.fr

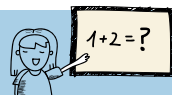
Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueils réservés seront facturés.

ARRÊT MALADIE OU ARRÊT DE TRAVAIL D'UN PARENT



Les réservations pour le jour même et le lendemain vous seront facturées.

ABSENCE D'ENSEIGNANT



ABSENCES PRÉVUES

FORMATIONS, RÉUNION ETC

L'enseignant est absent et vous choisissez de garder votre enfant : annulez vos réservations depuis l'onglet modifier mes réservations.

Si le délai de prévenance est dépassé, **vous devez impérativement envoyer un mail au plus tard 3 jours ouvrés**** avant le jour de l'absence à :

enfancejeunesse@bressehauteseille.fr

ABSENCES IMPRÉVUES

ABSENCES LE JOUR MÊME POUR MALADIE OU AUTRES

Si vous choisissez de garder votre enfant vous devez envoyer un mail le jour de l'absence .

Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueils réservés seront facturés.

GRÈVE



Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant pour savoir si des enseignants font la grève.

En cas de fermeture de classes, vous devez vous rapprocher de l'école et de votre mairie pour connaître les conditions de service minimum. Les équipes périscolaires vous accueilleront sur les horaires habituels dans les communes où le service minimum est mis en place.

ÉCOLE FERMÉE SANS SERVICE MINIMUM :

Les réservations sont automatiquement annulées.

ÉCOLE OUVERTE AVEC SERVICE MINIMUM :

L'enseignant est absent et vous choisissez de garder votre enfant, **vous devez annuler vos réservations depuis l'onglet modifier « gérer vos réservations »**. Si le délai de prévenance est dépassé, **vous devez impérativement envoyer un mail au plus tard 3 jours ouvrés**** avant la grève à :

enfancejeunesse@bressehautesaieille.fr

Cas exceptionnel : si l'information de la grève est transmise moins de 48h avant le jour de celle-ci, vous devez demander au plus tard l'annulation de la facturation le jour de la grève.

Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueils réservés seront facturés.



**JOURS OUVRÉS DU SERVICE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE :

DU LUNDI MATIN AU VENDREDI MATIN INCLUS



ATTENTION SERVICE FERMÉ LE VENDREDI APRÈS-MIDI.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil physique : uniquement sur rdv
Service administratif fermé le vendredi après-midi.

enfancejeunesse@bressehautesaieille.fr
03 84 44 48 45



MES FACTURES

EN ADHÉRANT GRATUITEMENT
À LA FACTURATION EN LIGNE :

VOS FACTURES SONT DÉTAILLÉES
PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE
(APRÈS RÉCEPTION PAR COURRIER
DE VOTRE AVIS DES SOMMES À
PAYER DE LA TRÉSORERIE).

NOUVEAUTÉ 2025 : MISE EN PLACE DU
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES
FAMILLES LE SOUHAITANT.

MES FACTURES

GROUPE DE FACTURATION : COMCOM

PAIEMENT DE LA FACTURE AU CENTRE DES
FINANCES PUBLIQUES

ADHÉSION À LA FACTURE/COMPTE EN LIGNE



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ADHÉSION À LA FACTURE/COMPTE EN LIGNE

Durée approximative de
cette démarche :
2 mn

1 - MA DEMANDE

ARRÊTER LA DÉMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

Gérer son adhésion à la facture en ligne



ENFANCE

Souhaitez-vous adhérer à la facture en ligne ?

☒ OUI FAMILLE TEST CCBHS
☐ NON MONSIEUR CCBHS

ARRÊTER LA DÉMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 2 >



POLE ENFANCE JEUNESSE / PETITE ENFANCE

Accueil téléphonique :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Accueil physique : sur rendez-vous



2 PLACE ORION 39140 BLETTERANS 03 84 44 48 45 enfancejeunesse@bressehautesaie.fr

Benoit Vialatte CCBHS
Services enfants le 20/03/2025 à 14:45

PAIEMENT DES DETTES AU CENTRE DES
FINANCES PUBLIQUES
Si vous avez reçu votre avis des sommes à payer
du centre des finances publiques vous retrouverez
sur votre document les références ci-dessous
(exemple)

Adresse de paiement par Internet : www.tpi.budget.gouv.fr
Identifiant collectivité : 015908
Référence : 2019-230-1

MON ACTUEL ACTUALITÉS INFO PRATIQUES

MES FACTURES

GROUPE DE FACTURATION : COMCOM

PAIEMENT DE LA FACTURE AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Ce formulaire vous permet de régler une dette sur le serveur de paiement sécurisé de la direction générale des finances publiques.
Votre navigateur doit permettre l'affichage des fenêtres "pop-up" afin d'effectuer le règlement.

141027902 - Septembre 2022
Facture transmise au Trésor
Public : 80,00 €
1410218187 - Septembre 2021
Facture transmise au Trésor
Public : 0,00 €
141009802
- Perceuse aspi à sol 2010
Facture transmise au Trésor
Public : 125,00 €

PAIEMENT DE LA FACTURE AU CENTRE DES
FINANCES PUBLIQUES

ADHÉSION À LA FACTURE/COMPTE EN LIGNE

* Numéro de titre
* Année
* Montant
* Code : enfancejeunesse@bressehautesaie.fr

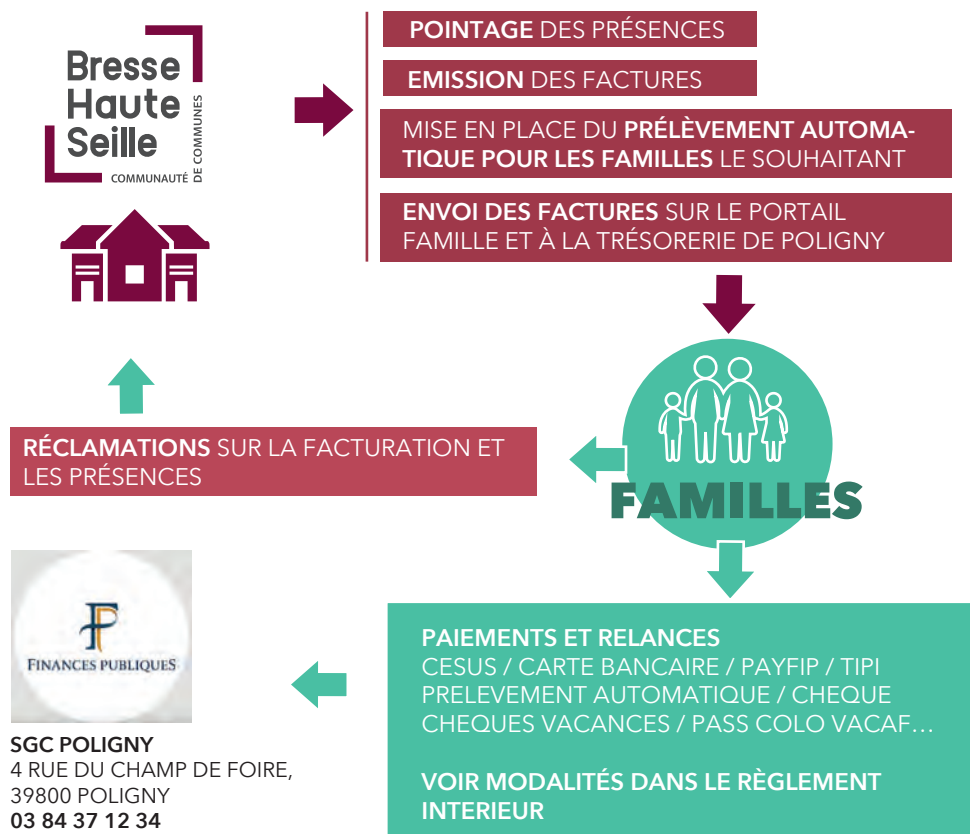


Vous devez donc les reporter sur le formulaire de
votre portail famille

* Numéro de titre : 2303
* Année : 2019
* Montant : Le montant de votre dette
* Code : Votre Email

LA FACTURATION ET LES PAIEMENTS

LE CIRCUIT DE FACTURATION, LES PAIEMENTS, LES RELANCES...



INFORMATIONS DIVERSES

- » Si le montant de votre facture est inférieur à 15 €, elle est automatiquement reportée sur le mois suivant.
- » Si votre facture ne dépasse jamais les 15 €, celle-ci est envoyée par nos services avec la facturation du mois d'août.
- » La Communauté de Communes de Bresse Haute Seille ne gérant que l'émission des factures, et non les règlements, aucune attestation fiscale concernant les frais de garde ne pourra être délivrée. En revanche, une attestation de présence sera mise à disposition sur l'Espace Famille. Un courriel sera ainsi adressé aux familles afin de les informer de la démarche de calcul.
- » Les régularisations des factures dont le montant est < à 20 € sont effectuées sur le mois suivant. Les réclamations devront être faites par mail et justifiées si cela est nécessaire : enfancejeunesse@bressehauteseille.fr
- » En cas d'impayés, la communauté de communes refusera les inscriptions et réservations, au-delà de 2 mois de retard de paiement (la date se calculant à compter de la date d'émission de la facture impayée la plus ancienne).



Portail Famille



INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS

INFORMATIONS



MON ESPACE PERSONNEL POUR :

- AVOIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES PROPOSÉS**
- EFFECTUER DES INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS AUX ACTIVITÉS**
- CONSULTER ET PAYER MA FACTURE EN LIGNE**
- CONSULTER LE PROGRAMME DES ANIMATIONS, LES MENUS...**

FLASHEZ-MOI !
AVEC VOTRE SMARTPHONE



CONTACTEZ LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE
2 PLACE ORION – 39140 BLETTERANS

enfancejeunesse@bressehautesaieille.fr
03 84 44 48 45

<https://www.espace-citoyens.net/bressehautesaieille>

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil physique : uniquement sur rdv
Service administratif fermé le vendredi après-midi



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ? CONTACTEZ NOS SERVICES



FRANCE SERVICES SELLIÈRES

7 rue Jean Moulin
39230 SELLIÈRES

03 84 24 58 05 06 32 99 76 08

AVEC OU SANS RDV : accompagnement
dans vos démarches administratives

MAR et JEU : 09H30 - 18H00
MER et VEN : 09H30 - 16H30
SAM : 09H30 - 13H00

FRANCE SERVICES ITINÉRANTE

AU PLUS PROCHE DE VOUS :
CHAUMERGY HAUTEROCHÉ
PLAINOISEAU VOITEUR

CONSULTEZ-NOUS



ET AUSSI :

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

UN ACCOMPAGNEMENT POUR
L'USAGE DE VOS OUTILS
NUMÉRIQUES



07 88 91 59 27 m.jacquinet@bressehautesaieille.fr



Place de la Mairie
39140 BLETTERANS



03 84 44 46 80



accueil@bressehautesaieille.fr

WWW.BRESSEHAUTESAIEILLE.FR